



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.: Générale
22 décembre 2005

Français
Original : Anglais



Neuvième session extraordinaire Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement
Points 4 et 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Evaluation, surveillance et alerte rapide en ce
qui concerne l'état de l'environnement**

**Mise en œuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies
pour l'environnement et des décisions pertinentes du Conseil d'administration**

**Etat de l'environnement et contribution du Programme des
Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions
aux grands problèmes d'environnement**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent document contient un résumé des questions découlant des activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le domaine de l'évaluation, de la surveillance et de l'alerte rapide. Le rapport porte sur plusieurs volets essentiels des travaux engagés par le PNUE pour maintenir à l'étude l'état de l'environnement mondial par le biais d'une évaluation globale, de l'alerte rapide et d'évaluations sectorielles et régionales, ainsi que les problèmes d'environnement multiformes auxquels sont confrontés l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres. Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement est saisi, à sa neuvième session extraordinaire, d'un ensemble de résultats d'évaluation exceptionnellement denses et importants, qui sont autant de problèmes ayant des implications éventuelles pour les Etats membres. Nombre de ces problèmes sont exposés en détail dans les documents connexes mentionnés dans le présent rapport. Il incombe certes au Directeur exécutif de faire une analyse rétrospective afin de présenter un rapport au Conseil d'administration sur les activités passées et les principaux acquis, mais il lui appartient aussi d'envisager des démarches nouvelles et innovantes, pour faire face au problème essentiel de l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement de notre planète.

* UNEP/GCSS.IX/1.

Table des matières

I.	Maintenir l'état de l'environnement mondial à l'étude.....	3
II.	Résultats d'évaluations récentes	3
A.	Série de rapports l'Avenir de l'environnement mondial	3
B.	Une planète, une multitude d'individus : Atlas de notre environnement en mutation	4
C.	Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire.....	4
D.	Evaluation mondiale des eaux internationales	5
E.	Evaluations de la diversité biologique.....	6
F.	Petits Etats insulaires en développement.....	6
G.	Antarctique	7
H.	Ressources mondiales 2005	7
I.	Une planète, une multitude d'individus : Images des lacs africains en mutation.....	8
III.	Processus d'évaluation continue	8
A.	Quatrième rapport de la série l'Avenir de l'environnement mondial	8
B.	Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles en faveur du développement.....	9
C.	Programme GEO pour les déserts.....	10
D.	Evaluation marine mondiale	10
E.	Evaluations régionales et sous-régionales	11
IV.	Fourniture de services aux gouvernements.....	13
A.	Données et informations relatives à l'environnement.....	13
B.	Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre.....	14
C.	Environnement et prévention des conflits	14
D.	Fourniture de directives, de manuels et de services de formation	15
V.	Conclusions et implications éventuelles des principaux résultats d'évaluation pour les gouvernements.....	15

I. Maintenir l'état de l'environnement mondial à l'étude

1. Le présent rapport contient un aperçu de l'état de l'environnement, établi en application de diverses décisions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et relatif aux activités du PNUE dans le domaine de l'évaluation et de l'alerte rapide en matière d'environnement. En mettant l'accent sur les résultats d'évaluations achevées récemment telles que l'Annuaire GEO 2005-2006, l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire et l'Evaluation mondiale des eaux internationales (GIWA), le rapport fait état des progrès accomplis dans les évaluations mondiales, régionales et sous-régionales en cours, notamment l'Avenir de l'environnement mondial et l'Evaluation marine mondiale, pour lesquels le soutien permanent des gouvernements demeure nécessaire. L'attention y est attirée aussi sur certains services fournis par le PNUE aux Etats membres et à d'autres parties prenantes aux niveaux mondial, régional et sous-régional, y compris des activités menées dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.
2. Le programme de travail actuel du PNUE prend dûment en compte le Document final du Sommet mondial de 2005 adopté lors de la Plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue à New York en septembre 2005, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration du Millénaire et d'autres des objectifs et cibles de développement convenus au plan international. Les Objectifs et leur mise en œuvre ont jusqu'à présent figuré en bonne place dans les évaluations environnementales entreprises par le PNUE. Le rapport est présenté au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa neuvième session extraordinaire, afin de l'informer de l'évolution de la situation de l'environnement mondial et du déroulement des activités et processus entrepris pour maintenir l'état de l'environnement mondial à l'étude, ainsi que pour servir de source d'information lors des délibérations et de la prise de mesures.
3. Le rapport est censé servir de base pour les délibérations du Conseil/Forum au titre du point 4 de l'ordre du jour intitulé « Evaluation, surveillance et alerte rapide » en ce qui concerne l'état de l'environnement. Il convient de noter que cette année, le Conseil/Forum est saisi d'un ensemble de résultats d'évaluation exceptionnellement denses et importants. Les implications éventuelles de ces résultats sont exposées au chapitre V du rapport. Le Conseil/Forum est également saisi du rapport établi par le Directeur exécutif sur le système de Veille écologique envisagé (documents UNEP/GCSS.IX/3 et UNEP/GCSS.IX/3/Add.2), qui vise à renforcer la cohérence et l'efficacité des activités destinées à maintenir l'état de l'environnement à l'étude.

II. Résultats d'évaluations récentes

A. Série de rapports l'Avenir de l'environnement mondial

4. L'Annuaire GEO 2006, présenté au Conseil/Forum dans le document UNEP/GCSS.IX/INF/2, contient les résultats des examens de l'état de l'environnement effectués dans le cadre du processus GEO. Le rapport comprend un aperçu mondial et régional, un exposé de fond, un chapitre sur les questions nouvelles et un chapitre consacré aux indicateurs. Conformément à la décision 23/6 du Conseil d'administration en date du 25 février 2005, et pour les besoins des travaux du Conseil/Forum à la présente session, l'exposé de fond porte sur l'énergie et la pollution de l'air. Parmi les questions nouvelles à aborder en 2006, les plus importantes concernent la mariculture et l'impact des changements climatiques sur la production alimentaire.
5. L'exposé de fond fournit des renseignements relatifs à l'impact de la pollution intérieure des locaux, de la pollution de l'air ambiant et de la pollution atmosphérique à longue distance sur la santé humaine. Il envisage une série de possibilités d'action relatives aux résultats clés suivants :
 - a) La pollution intérieure des locaux due à l'utilisation des combustibles solides peut causer 0,8 à 2,4 millions de décès prématurés par an. Des politiques et des programmes sont nécessaires pour assurer l'accès des ménages pauvres aux technologies de combustion efficaces et aux combustibles fossiles moins polluants. La récente hausse des prix de l'énergie pourrait entraîner une réduction du subventionnement des combustibles fossiles pour les pauvres des pays en développement, ce qui contraindrait les ménages à redescendre la fameuse « échelle des énergies », pour utiliser plus massivement les biocombustibles;
 - b) Le transport à longue distance de la pollution atmosphérique de source énergétique pose de nouveaux problèmes aux décideurs à plusieurs égards. Les impacts éventuels incluent l'accroissement des risques d'acidification dans certaines régions du monde en raison de l'augmentation des émissions de dioxyde de soufre; les atteintes aux écosystèmes du fait des émissions accrues d'azote;

les dépôts de contaminants tels que le mercure et les polluants organiques persistants; l'effet de refroidissement provoqué à l'échelle du globe par les aérosols; et les impacts négatifs sur la santé liés au transport de l'ozone troposphérique;

c) Il existe déjà de nombreuses technologies peu polluantes qui permettent d'accroître l'accès à l'énergie tout en réduisant les effets de la pollution atmosphérique. D'autres travaux sont nécessaires, cependant, en ce qui concerne le transfert de technologie, le financement, ainsi que l'adoption et l'application de politiques favorables;

d) Les investissements visant à améliorer les technologies de l'énergie pour faire face au problème de la pollution intérieure des locaux et de la pollution de l'air ambiant offrent la possibilité d'obtenir des avantages sur un double plan, à savoir atténuer les risques pour la santé humaine et la détérioration des écosystèmes, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

6. Pour ce qui est des questions nouvelles, la pratique de l'élevage d'espèces marines - mariculture - se répand rapidement. Le chapitre consacré à l'aquaculture marine comporte une évaluation des diverses méthodes de mariculture (utilisation d'abris marins protégés par des filets, création de ranchs marins, aquaculture extractive et élevage intensif de crevettes), en vue d'étudier leurs effets sur l'environnement et de suggérer des pratiques exemplaires pour orienter l'élaboration des politiques.

7. Le chapitre relatif aux changements climatiques et à la production alimentaire passe en revue les publications scientifiques récentes, afin d'évaluer les effets potentiels du réchauffement de la planète sur la production alimentaire. Il comporte aussi une section sur l'examen de l'incidence que la baisse de rendement des cultures dans les zones vulnérables pourrait avoir en termes d'accroissement de la déforestation, dans la mesure où il faudra cultiver une plus grande superficie pour produire la même quantité d'aliments.

B. Une planète, une multitude d'individus : Atlas de notre environnement en mutation

8. La publication *Une planète, une multitude d'individus : Atlas de notre environnement en mutation*¹ a été lancée le 3 juin 2005, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement. Cet atlas a été confectionné par le PNUE, avec la collaboration de deux organismes des Etats-Unis - United States National Aeronautics and Space Administration (NASA) et United States Geological Survey (USGS) - et de l'Université du Maryland. Il offre une présentation visuelle complète de données et d'informations convaincantes du point de vue scientifique, mises au point et vérifiées par des techniques de pointe, qui révèlent les changements survenus dans l'environnement mondial - aussi bien les bons que les mauvais! Conçu à l'usage des responsables de politiques d'environnement, des organisations non gouvernementales, du secteur privé, des chercheurs et universitaires, des enseignants et du grand public, l'atlas se sert de puissants outils de la technologie satellitaire et des systèmes d'information géographique pour décrire l'évolution de l'environnement.

9. Cet ouvrage de 334 pages, qui contient 271 images satellitaires, 215 prises de vue terrestres et 66 cartes, fournit clairement une preuve scientifique des altérations de l'environnement mondial provoquées par des processus naturels et des activités d'origine anthropique. De manière spécifique, il suscite une prise de conscience de la modification de l'environnement par l'interaction entre les êtres humains et la nature, et présente des preuves irréfutables de la surexploitation de l'environnement et des conséquences de telles actions.

10. L'atlas figure déjà parmi les ouvrages les plus vendus de la collection du PNUE, avec plus de 1 500 exemplaires écoulés au 30 septembre 2005.

C. Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire

11. L'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire a été réalisée durant la période 2001-2005, avec l'appui du PNUE et d'autres partenaires tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en vue de déterminer l'ampleur des conséquences de l'altération des écosystèmes sur le bien-être, et d'établir une base scientifique pour les actions destinées à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes et leur contribution au bien-être. L'évaluation était destinée à donner suite aux demandes d'informations formulées par les gouvernements à travers les processus de quatre conventions internationales (la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale,

¹ ISBN: 92 807 2571 8, Web: <http://www.na.unep.net/OnePlanetManyPeople/index.php>.

particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage), ainsi que pour répondre aux besoins d'autres usagers, dont la société civile, le monde économique et les collectivités autochtones.

12. En mars 2005, un rapport général de synthèse² a été rendu public, en plus de la publication échelonnée de divers rapports de synthèse intéressant des domaines spécifiques, à savoir la diversité biologique, la désertification, les zones humides et l'eau, le monde économique et la santé. Le rapport de synthèse établi sous le titre *Les écosystèmes et le bien-être humain* et la déclaration du Conseil de direction intitulée « *Vivre au-dessus de nos moyens : actifs naturels et bien-être* » sont soumis au Conseil/Forum dans le document UNEP/GCSS.IX/INF/8. Les principaux résultats de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire portent, entre autres, sur les points suivants :

a) Durant les 50 dernières années, les humains ont altéré les écosystèmes plus rapidement et de manière plus extensive qu'à toute autre tranche comparable de l'histoire de l'humanité, essentiellement pour satisfaire la demande toujours croissante d'aliments, d'eau douce, de bois, de fibres et de combustibles. Ce processus a entraîné des pertes considérables et en grande partie irréversibles dans les ressources biologiques de la Terre;

b) Les altérations subies par les écosystèmes ont engendré des gains substantiels en termes de bien-être humain et de développement économique, mais ces gains ont été réalisés au prix de la détérioration croissante de nombreux services écosystémiques, de l'accroissement des risques de changements erratiques et progressifs et de l'exacerbation de la pauvreté chez certains groupes de personnes. A moins que des solutions appropriées n'y soient apportées, ces problèmes réduiront sensiblement les avantages que les générations futures pourraient tirer des écosystèmes;

c) La dégradation des services assurés par les écosystèmes pourrait s'accroître considérablement durant la première moitié du siècle et constituer un obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);

d) Le défi lié à la nécessité d'inverser la dégradation des écosystèmes tout en satisfaisant la demande de services écosystémiques peut être surmonté en partie à travers certains scénarios envisagés dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, mais ceux-ci requièrent d'importants changements stratégiques, institutionnels et opérationnels qui n'ont même pas encore été entrepris. Il existe de nombreuses options pour préserver ou renforcer des services d'écosystème spécifiques, de manière à réduire les échanges négatifs et à créer des synergies positives avec d'autres services écosystémiques.

D. Évaluation mondiale des eaux internationales

13. Le projet relatif à l'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA)³, qui est mis en œuvre avec le concours de partenaires tels que le FEM, s'est achevé le 30 juin 2005. Ce projet fondé sur la collaboration avec des spécialistes des questions de l'eau de toutes les régions du monde a permis de recueillir, dans 66 sous-régions du processus GIWA, des données et des informations sur l'état des eaux internationales, des bassins d'eaux douces, des cours d'eau transfrontaliers, des eaux marines côtières et des grands écosystèmes marins. Une méthodologie cohérente permettant d'obtenir des résultats compatibles à l'échelle du projet GIWA a été mise au point et utilisée pour la réalisation d'évaluations régionales par 55 équipes d'évaluation régionale.

14. Les activités du projet GIWA ont été axées sur les aspects environnementaux des ressources en eau, y compris les eaux de surface et les eaux souterraines, ainsi que les eaux côtières et marines. Elles ont porté également sur la gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux, qui constitue un lien entre des réseaux d'eaux douces et les systèmes côtiers et marins, en mettant l'accent sur les sources d'activités d'origine terrestre qui ont une incidence sur la qualité et les utilisations du milieu côtier et marin.

15. Quatorze rapports ont été publiés sous forme imprimée durant la période de mise en œuvre du projet, et 13 autres ont été affichés sur le site Internet. Onze autres rapports ont été mis au point et soumis au processus d'examen par les pairs, mais ils n'ont pas encore été publiés. Le rapport mondial du projet GIWA, intitulé *Challenges to International Waters: Regional Assessments in a Global Perspective*, est présenté au Conseil/Forum dans le document UNEP/GCSS.IX/INF/9. Le PNUE

² ISBN: 1 59726 040 1, Web: <http://www.millenniumassessment.org/en/products.aspx>.

³ <http://www.giwa.net/>.

s'apprête aussi à rendre publics six autres rapports régionaux revus par les pairs, qui concernent des pays éligibles aux financements du FEM.

16. Le rapport mondial du processus GIWA présente une vue complète des résultats jugés les plus importants sur les plans mondial et régional. Au niveau mondial, l'évaluation réalisée dans le cadre de ce processus a confirmé les préoccupations très répandues au sujet de l'impact des activités anthropiques qui affaiblissent l'aptitude des écosystèmes aquatiques à jouer certains rôles essentiels. Les équipes spéciales du projet ont établi que le problème de la pollution transfrontalière constituait une priorité absolue dans 20 des 66 sous-régions. Le volet de ce problème ayant le plus d'impact concerne les particules solides en suspension dans l'air. Pour ce qui est de la chaîne causale au niveau régional, il apparaît que le lessivage des terres cultivées et les rejets d'effluents urbains et industriels sont les sources de pollution les plus courantes. L'utilisation insoutenable des ressources en eau est de loin le premier problème transfrontières pour la grande majorité des régions. La question de l'exploitation des ressources halieutiques et d'autres ressources biologiques à un rythme insoutenable est d'une priorité absolue dans 17 régions. L'altération des habitats a réduit la diversité biologique et modifié les structures communautaires dans de nombreuses régions, causant ainsi d'importantes pertes sur le plan socio-économique. Une très grande priorité est accordée à cette question dans 17 autres régions.

17. Les produits du processus GIWA ont déjà été utilisés dans certains projets FEM comme éléments d'entrée pour l'élaboration de nouveaux projets et activités, à l'instar de ceux qui ont été entrepris récemment par la Commission du Bassin du Lac Tchad et le secrétariat panafricain du Système d'analyse, de recherche et de formation (START). Le projet GIWA a également fourni d'importantes contributions à des processus intergouvernementaux tels que la cinquante-cinquième réunion ministérielle de la Commission du Bassin du Lac Tchad, en 2004, et la conférence ministérielle des Petits Etats insulaires en développement, en janvier 2005.

E. Evaluations de la diversité biologique

18. Par l'intermédiaire de son organe chargé de la diversité biologique, le Centre mondial de surveillance continue de la conservation (WCMC), le PNUE a effectué un certain nombre d'évaluations axées sur la biodiversité des espèces et des écosystèmes⁴, notamment :

a) L'*Atlas mondial des grands singes et de leur préservation*⁵, qui offre un aperçu général des connaissances disponibles actuellement sur les six espèces de grands singes, à savoir le chimpanzé, le bonobo, l'orang-outan de Sumatra, l'orang-outan de Bornéo, le gorille de l'Est et le gorille de l'Ouest. Il fournit une information de base très dense sur le comportement et l'écologie des grands singes, y compris les caractéristiques détaillées des habitats, leur rôle écologique et les conséquences éventuelles de leur détérioration. Il ressort de cet ouvrage qu'en dépit des grands efforts consentis par des individus et des organisations, les grands singes tombent tous dans les catégories menacées ou en voie de disparition selon la Liste rouge de l'Union mondiale pour la nature (UICN). Cette publication comporte aussi, pour chacune des espèces recensées, une description exhaustive des menaces, des actions de préservation en cours et d'autres mesures de protection nécessaires;

b) La brochure *Breaking the Waves: Assessment of the Buffering Capacity of Mangroves and Coral Reefs*, qui est une réponse au raz-de-marée survenu dans l'océan Indien. Conçue à l'intention des décideurs, elle rassemble des données tendant à démontrer la valeur des écosystèmes côtiers en termes de protection des zones côtières.

F. Petits Etats insulaires en développement

19. En partenariat avec des centres coopérateurs en Afrique, en Amérique latine et Caraïbes et en Asie et Pacifique, le PNUE a publié trois rapports sur l'avenir de l'environnement dans les petits Etats insulaires en développement, en guise de contribution à la Réunion internationale consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, qui s'est tenue à Port-Louis (Maurice) en janvier 2005. Outre ces rapports sur l'avenir de l'environnement, le PNUE a procédé au lancement de quatre rapports régionaux issus du processus

⁴ Le WCMC du PNUE fournit aussi un appui en matière d'évaluation aux processus de divers accords multilatéraux sur l'environnement, notamment pour les activités concernant l'Avenir de la biodiversité mondiale dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, l'analyse périodique du commerce dans le cadre de l'accord CITES et la compilation des évaluations spécifiques dans le cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (Accord CMS). Ces trois évaluations seront parachevées et rendues publiques vers la fin de 2005 ou au début de 2006.

⁵ ISBN: 0520246330.

GIWA et concernant respectivement les îles de l'océan Indien⁶, les petites îles de la mer des Caraïbes⁷, les îles des Caraïbes⁸ et les îles du Pacifique⁹. Ces rapports ont été publiés en application de diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et décisions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, notamment les décisions 22/13 du 7 février 2003 et SS.VIII/2 du 8 mars 2004.

20. Les rapports sur l'avenir de l'environnement, à savoir l'Avenir de l'environnement des océans Atlantique et Indien¹⁰, l'Avenir de l'environnement des Caraïbes¹¹ et l'Avenir de l'environnement du Pacifique¹² sont disponibles en anglais, en français, en portugais et en espagnol, selon le cas. Les versions provisoires des trois rapports ont été intégrées directement au processus des rencontres préparatoires de la Réunion internationale, et les résultats obtenus ont été incorporés aux documents de politique générale. Entre autres conclusions, les rapports ont relevé que la situation dans les petits États insulaires en développement se caractérisait toujours par une exposition et une vulnérabilité accrues en raison de l'émergence de nouveaux défis et de problèmes économiques, sociaux et écologiques récents. Le développement socio-économique repose sur une gamme restreinte de ressources naturelles et sur la salubrité de l'environnement. Pourtant, les écosystèmes et les biens et services qu'ils fournissent se dégradent sous la pression des forces sociales et économiques qui s'exercent aux niveaux national, régional et mondial. Les effets des changements climatiques sont déjà manifestes dans certaines régions des pays concernés, avec une augmentation sans cesse croissante de la fréquence et de l'intensité des phénomènes naturels extrêmes.

G. Antarctique

21. Le PNUE a établi le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la question de l'Antarctique, qui est contenu dans le document A/60/222 présenté à l'Assemblée générale lors de sa soixantième session. Il s'agit d'un compte rendu des activités menées dans le cadre du système du Traité sur l'Antarctique et d'autres développements liés à l'Antarctique survenus pendant la période 2002-2005. Le fonctionnement de cet instrument continue d'offrir un excellent exemple de coopération internationale, notamment en ce qui concerne l'étude des changements à l'échelle du globe. Il y a, cependant, des préoccupations et des problèmes nécessitant des interventions. Par exemple, les quantités de lézine prélevées dans l'océan Austral par la pêche illégale, non réglementée et non notifiée demeurent supérieures aux prises notifiées, malgré les efforts déployés pour contrôler de telles activités. L'industrie touristique a enregistré une croissance de quelque 300 % pendant les 12 derniers mois. En outre, la prospection biologique est une nouvelle source de préoccupations. Il faudrait redoubler d'efforts pour veiller à ce que ces activités commerciales ne nuisent pas aux acquis du système du Traité sur l'Antarctique, notamment la transformation de l'Antarctique en réserve naturelle consacrée à la paix et à la science. Des modifications à l'échelle mondiale telles que les changements climatiques et l'appauvrissement de la couche d'ozone demeurent de sérieuses menaces pour l'intégrité de l'environnement de l'Antarctique.

H. Ressources mondiales 2005

22. Le rapport *Ressources mondiales 2005 - La richesse du pauvre : gestion des écosystèmes pour combattre la pauvreté*¹³ a été publié en 2005. Dans le plus récent de ces rapports, qui est le fruit d'un partenariat entre le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et l'Institut des ressources mondiales, l'accent est mis sur l'urgence et la nécessité pour les décideurs d'aller au-delà des projets financés par l'aide, de la remise de dette et des réformes du secteur commercial pour se concentrer davantage sur les ressources naturelles locales afin d'aborder le problème de la pauvreté sur le plan mondial. Le rapport explique en détail comment la gestion des ressources naturelles - sols, forêts, eau, ressources halieutiques, etc. - au niveau local constitue

⁶ Indian Ocean Islands, GIWA Regional Assessment 45b. ISSN: 1651-940X, Web: <http://www.giwa.net/publications/r45b.phtml>.

⁷ Caribbean Sea/Small Islands, GIWA Regional Assessment 3a. ISSN: 1651-940X, Web: <http://www.giwa.net/publications/r3a.phtml>.

⁸ Caribbean Islands, GIWA Regional Assessment 4. ISSN: 1651-940X, Web: <http://www.giwa.net/publications/r4.phtml>.

⁹ Pacific Islands, GIWA Regional Assessment 62. ISSN: 1651-940X, Site Internet: <http://www.giwa.net/publications/r62.phtml>.

¹⁰ ISBN: 9280725254, Web: http://www.unep.org/geo/pdfs/atlantic_eo.pdf.

¹¹ ISBN: 9280-725262, Web: http://www.unep.org/geo/pdfs/Caribbean_EO.pdf.

¹² ISBN: 9280-725246, Web: http://www.unep.org/geo/pdfs/Pacific_EO.pdf.

¹³ ISBN : 1-56973-582-4.

fréquemment le moyen le plus efficace qui permet aux populations rurales démunies du monde entier de créer leurs propres richesses. Cette publication est une importante contribution aux initiatives entreprises par le PNUE sur la pauvreté et l'environnement, en application de diverses décisions prises dans ce domaine, notamment les décisions 22/10 du 7 février 2003 et 23/10 du 25 février 2005. C'est la onzième édition d'une série de rapports qui sont publiés tous les deux ans depuis 1984 sur les questions d'environnement et de gouvernance dans le monde. A partir de 1996, la série a été produite par quatre partenaires dont l'apport conjoint a contribué à renforcer les synergies dans les études d'impact sur l'environnement.

I. Une planète, une multitude d'individus : Images des lacs africains en mutation

23. L'atlas des lacs africains intitulé *Une planète, une multitude d'individus : Images des lacs africains en mutation*¹⁴, dont le lancement a eu lieu en octobre 2005 à Nairobi lors de la onzième Conférence mondiale sur les lacs, met en contraste les images satellitaires d'il y a quelques décennies et celles qui ont été prises plus récemment. Les modifications de l'environnement des lacs africains, qui dans bien des cas ne peuvent être clairement observées qu'à partir de l'espace, sont mises en relief.

24. L'utilisation accrue de l'eau et la redistribution des flux d'eau douce, les modifications des sols et les changements écosystémiques d'origine anthropique, la pollution, la surexploitation des ressources halieutiques et la propagation des espèces envahissantes - combinés avec divers processus naturels - ont provoqué des altérations spectaculaires et parfois extraordinaires des écosystèmes des lacs. Ces phénomènes ont touché, entre autres, le lac Songor au Ghana, le lac Nakuru au Kenya, le lac Tchad et le lac Victoria (le plus grand lac d'eau douce d'Afrique). L'atlas signale notamment l'importance cruciale des écosystèmes lacustres d'Afrique pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte, d'ici à 2015, des objectifs de développement fixés au niveau international. En plus des impacts directs sur l'environnement, les répercussions sur le plan socio-économique sont considérables. Une gestion non viable des lacs pourrait aussi accentuer les tensions et l'instabilité, en raison de la concurrence à laquelle se livreront les populations sans cesse croissantes pour l'utilisation des ressources en eau limitées et en diminution.

25. Le segment de haut niveau de la réunion du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, qui s'est tenue en marge des travaux de la Conférence mondiale sur les lacs, a relevé l'importance de l'atlas des lacs africains, comme outil essentiel pour l'évaluation et la surveillance des changements et des activités de gestion dans les bassins de ces lacs. La publication de l'atlas sous forme d'ouvrage est prévue en 2006.

III. Processus d'évaluation continue

A. Quatrième rapport de la série L'Avenir de l'environnement mondial

26. Par sa décision 22/1 I B du 7 février 2003, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif d'établir un rapport global sur l'Avenir de l'environnement mondial tous les cinq ans, le prochain étant prévu pour 2007. A la suite d'une série de consultations de parties prenantes et de réunions d'experts au niveau régional, la Consultation mondiale des instances intergouvernementales et des parties prenantes sur le quatrième rapport de la série l'Avenir de l'environnement mondial (GEO-4) s'est tenue à Nairobi les 19 et 20 février 2005. Les travaux de cette réunion ont abouti à l'adoption d'une déclaration¹⁵ sur la portée, le contenu, les thèmes essentiels et le déroulement de l'évaluation GEO-4. Il a été convenu, entre autres décisions, que le rapport GEO-4 porterait sur une évaluation du rôle de l'environnement dans le développement, à la lumière des changements environnementaux et sociaux survenus depuis la publication, en 1987, du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé *Notre avenir commun*.

27. En outre, par sa décision 23/6 du 25 février 2005, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement a pris note de la déclaration susmentionnée, et prié le Directeur exécutif d'élaborer le processus GEO-4 sous la forme d'une évaluation intégrée de l'environnement mondial, qui soit soutenue par les gouvernements, fondée sur les informations, les évaluations et les expériences nationales, sous-régionales et régionales, et de nature à renforcer les capacités sous-régionales et régionales, le cas échéant. Conformément à ces décisions et aux résultats des consultations, le PNUE a établi un plan global de mise en œuvre et un schéma de présentation des divers chapitres du rapport.

¹⁴ Site Internet : <http://na.unep.net/AfricaLakes/>

¹⁵ UNEP/GC.23/CRP.5.

28. Au total, plus de 200 scientifiques du monde entier ont été invités à entreprendre des travaux de recherche en vue de la rédaction des projets de textes des dix chapitres du rapport GEO-4. Les différents groupes de travail mis sur pied pour élaborer séparément les divers chapitres ont défini le contenu du rapport chapitre par chapitre, sur la base des consultations évoquées ci-dessus. Le réseau de centres collaborateurs pour le rapport GEO, qui a été le principal pilier des activités d'évaluation depuis sa création en 1995, demeure une composante essentielle du processus et fournit des éléments d'entrée aussi bien pour le volet régional que pour la section mondiale. De plus, plus de 50 gouvernements ont désigné plus de 200 experts appelés à prendre part à la réalisation de l'évaluation GEO-4. De son côté, le PNUE a lancé un programme de bourses de recherche, qui offre aux jeunes scientifiques, et spécialement à ceux des régions en développement, la possibilité de participer aux travaux des groupes chargés des différents chapitres, ainsi que de fournir des contributions au titre des recherches ou de la rédaction des contenus. Environ 40 jeunes chercheurs sont associés à l'évaluation GEO-4.

29. L'une des nouvelles caractéristiques du processus GEO-4 a trait à l'établissement de liens solides entre les activités de ce processus et les organes des accords multilatéraux sur l'environnement, en vue de faciliter les analyses de politiques au fil des chapitres du rapport GEO-4. Dans la déclaration issue de la Consultation des instances intergouvernementales et des parties prenantes, l'accent a été mis sur la nécessité de faire en sorte que le processus d'évaluation détermine l'approche la plus efficace à suivre dans le secteur de l'environnement pour assurer le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau des décideurs.

30. Le processus continu de consultation avec les gouvernements et les autres parties prenantes est l'un des principaux aspects positifs de l'évaluation GEO-4 telle qu'elle est conçue actuellement. Le Directeur exécutif exhortera les gouvernements et les autres parties prenantes à jouer un rôle actif dans le processus de contrôle par les pairs en 2006, tant au plan régional qu'au niveau mondial. Pour élargir la base d'appropriation du processus et sensibiliser un large éventail de parties prenantes, le PNUE a élaboré une stratégie globale de diffusion et d'engagement conçue pour renforcer la participation au processus GEO-4 et l'utilisation de ses résultats.

31. Les activités de diffusion et d'engagement stratégique aboutiront à un Forum GEO - une grande rencontre des instances intergouvernementales et des parties prenantes, organisée pour l'examen des résultats de l'évaluation GEO-4 et l'élargissement de son rayon d'action. D'autres contributions financières ou en nature seront sollicitées pour soutenir l'ambitieuse initiative que représente ce processus d'évaluation. Le rapport GEO-4 sera publié en septembre 2007, conformément au nouveau cycle de rapports quinquennaux prescrit dans la décision 22/1 I B du Conseil d'administration.

B. Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles en faveur du développement

32. L'Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles en faveur du développement a pour objectif d'entreprendre une étude mondiale et cinq études régionales ou sous-régionales sur la contribution des connaissances, des sciences et des technologies agricoles à la réduction de la faim et de la pauvreté, à l'amélioration des moyens d'existence en milieu rural et à la réalisation d'un développement équitable qui soit écologiquement, socialement et économiquement viable.

33. A la suite d'un processus consultatif mené entre 2001 et 2003, un comité directeur de parties prenantes a formulé des recommandations indiquant qu'une telle évaluation était nécessaire, qu'elle devrait être dotée d'une structure intergouvernementale, mais avec un bureau consultatif constitué de plusieurs parties prenantes et un secrétariat basé au sein de la Banque mondiale, et qu'elle devrait être cofinancée par d'autres organismes compétents des Nations Unies. Le processus dispose actuellement d'une base de parties prenantes comprenant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le FEM, le PNUD, le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale, ainsi que des représentants de gouvernements, de la société civile, du secteur privé et d'institutions scientifiques de toutes les régions du monde.

34. La première plénière intergouvernementale qui a eu lieu à Nairobi (Kenya) du 30 août au 3 septembre 2004 a permis d'adopter la portée et la structure de l'évaluation, le cadre de gouvernance, les principes et modalités de l'évaluation, la mise en place d'un bureau consultatif, le calendrier d'activité pour la période 2005-2007, un budget de base d'un montant de 10,76 millions de dollars et un mécanisme de financement.

35. L'approche suivie est fondée sur un système de réalisation d'évaluations agricoles intégrées aux niveaux local, national, régional et mondial, selon le cadre défini pour l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Le processus consistera en une évaluation globale comprenant trois volets, à savoir les perspectives historiques, les scénarios futurs plausibles (à l'horizon 2050) et les questions stratégiques et institutionnelles. Cinq évaluations spécifiques seront également entreprises dans les régions suivantes : Afrique subsaharienne; Asie centrale et occidentale et Afrique du Nord; Asie de l'Est et du Sud et Pacifique; Amérique latine et Caraïbes; et Amérique du Nord et Europe. Des résumés seront préparés à l'intention des décideurs.

36. Les activités du projet ont démarré vers la fin de 2004 et des réunions des équipes de conception se sont déroulées aux niveaux mondial, régional et sous-régional de janvier à avril 2005, au cours desquelles des plans annotés ont été mis au point pour chacune des évaluations. Ces canevas ont été approuvés par le bureau consultatif de l'évaluation, à la suite d'une réunion conjointe des équipes de conception qui s'est tenue à Montpellier (France) en mai 2005. La soumission des candidatures et la sélection des auteurs ont dûment eu lieu et les auteurs ont tenu des réunions entre novembre 2005 et janvier 2006 pour amorcer l'élaboration du premier jet de chacune des évaluations. La poursuite des travaux d'élaboration et un processus étendu de contrôle par les pairs sont prévus en 2006.

C. Programme GEO pour les déserts

37. Par sa résolution 58/211 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2006 Année internationale des déserts et de la désertification. Pour donner suite à cette initiative, le PNUE s'attelle, en collaboration avec un certain nombre d'experts institutionnels et indépendants, à la préparation d'un rapport Avenir de l'environnement mondial pour les déserts (GEO pour les Déserts), qui fera partie de la série des rapports thématiques GEO. Ce rapport fournira un aperçu technique de l'état et des perspectives d'évolution des déserts du monde, ainsi que des éléments d'appréciation aux décideurs et autres lecteurs sur les possibilités de mise en valeur et les besoins en termes de conservation de ces écosystèmes qui sont très fragiles.

38. Le rapport GEO pour les Déserts comportera une analyse du contexte historique, de la situation géographique et de l'étendue des déserts du monde, ainsi que des écologies fragiles et des biotes uniques du milieu désertique. Il est destiné aussi à souligner l'importance des services des écosystèmes désertiques, tels que les cultures, le tourisme et les gisements de pétrole et d'autres minerais, ainsi qu'à examiner les difficultés éprouvées par les pays abritant des déserts et par leurs populations, afin d'envisager de nouvelles perspectives pour l'avenir.

39. Le processus d'établissement du rapport a été lancé lors du premier atelier organisé à l'intention des principaux auteurs de GEO pour les Déserts en septembre 2005 à Mendoza (Argentine). La version initiale fera l'objet d'un examen par les pairs vers la fin de janvier 2006. Le lancement de la publication sous sa forme définitive aura lieu à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement en juin 2006.

D. Évaluation marine mondiale

40. Par sa résolution 60/30 adoptée le 29 novembre 2005 à sa soixantième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a invité le PNUE et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO à jouer le rôle de chef de file, sous la direction d'un comité directeur spécial, pour la production d'un rapport dit « [d'] évaluation des évaluations » marquant l'étape initiale d'un processus d'évaluation marine mondiale. Cette activité sera menée en coopération avec la FAO, l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et d'autres institutions et partenaires.

41. L'évaluation des évaluations comprendra les tâches suivantes : recueil de renseignements sur les évaluations passées ou en cours ayant trait à l'évaluation marine mondiale; appréciation constructive des évaluations marines existantes, y compris les évaluations des zones côtières; identification de lacunes et incertitudes dans les connaissances scientifiques et les pratiques actuelles en matière d'évaluation; évaluation de l'approche suivie pour communiquer les résultats de telles évaluations aux décideurs aux niveaux national, régional et mondial; et conception d'un cadre et d'options pour l'évaluation périodique du milieu marin à l'échelle mondiale.

42. La version finale du rapport d'évaluation des évaluations devra comporter des indications sur des éléments tels que la disponibilité de données pouvant être incorporées au processus d'évaluation périodique, en regroupant les données et informations scientifiques et techniques existantes; l'opportunité de structurer les composantes du processus d'évaluation périodique à différents niveaux, et

les obstacles perçus à cet égard; les lacunes existantes et leurs implications pour le processus d'évaluation périodique; les besoins en termes de renforcement des capacités pour appuyer le processus d'évaluation périodique; le cadre et les options pour faire progresser la mise en place d'un processus d'évaluation périodique en vue d'établir des rapports et d'effectuer des évaluations concernant l'état du milieu marin, notamment du point de vue socio-économique; et le coût éventuel du processus d'évaluation mondiale périodique de l'état du milieu marin.

43. Par sa résolution 60/30, l'Assemblée générale a également décidé que la mise en œuvre de « l'évaluation des évaluations » sur une période de deux ans, y compris les activités du comité directeur spécial et du groupe d'experts, devra être financée à l'aide de contributions volontaires et d'autres ressources disponibles aux organisations et organismes participants. Les Etats membres ayant les moyens nécessaires ont été invités à fournir des contributions financières pour assurer le succès du processus de mise en œuvre. A cet égard, le Directeur exécutif voudrait rappeler aux Etats membres que le fonds d'affectation spéciale du PNUE pour l'évaluation marine mondiale a été mis en place.

E. Evaluations régionales et sous-régionales

1. Afrique

44. L'établissement du deuxième rapport de la série l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO-2) s'est achevé. Ce rapport met l'accent sur le rôle central que l'environnement joue en Afrique pour le maintien des moyens de subsistance, et analyse les possibilités qui s'offrent aux populations africaines pour la réduction de la pauvreté absolue grâce aux ressources écologiques auxquelles elles ont accès. Les recommandations contenues dans le rapport ont été adoptées à l'unanimité par les ministres africains de l'environnement le 15 mars 2005, lors du segment ministériel de la deuxième Conférence des Partenaires sur l'Initiative pour l'environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) à cette date.

45. Plus de 100 experts africains et 36 organismes nationaux ont fourni des contributions pour l'établissement de ce rapport. Pour améliorer la qualité des apports nationaux, une formation a été assurée tout au long de la période de rédaction du rapport, pour l'ensemble des 53 pays africains, dans le domaine de l'évaluation intégrée de l'environnement et des méthodologies d'établissement de rapports, par l'intermédiaire des centres collaborateurs du processus AEO. Deux rapports sous-régionaux compilés initialement pour être incorporés au processus AEO-2 sont en train d'être étoffés pour tenir lieu de rapports sous-régionaux sur l'avenir de l'environnement, pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

46. Le processus GEO pour les villes a été lancé à Dakar, à Nairobi et à Lusaka en étroite collaboration avec le Programme des Nations pour les établissements humains (ONU-Habitat), sous l'égide du Programme des villes durables.

47. Le projet Avenir de l'environnement en Afrique pour les jeunes a démarré en 2003. En intervenant par l'intermédiaire de six cadres sous-régionaux et de 41 centres de liaison nationaux, il a été possible de créer une structure selon l'approche de la base vers le sommet, qui a assuré la pleine participation des jeunes des communautés de base. La publication du rapport a été approuvée par l'instance compétente du PNUE.

2. Asie et Pacifique

48. Le PNUE a amorcé, avec le concours de partenaires sous-régionaux, le processus d'établissement d'un rapport sur l'évaluation intégrée de l'environnement en Asie centrale. Le rapport comportera un examen de la situation environnementale dans cinq pays de cette sous-région. Le canevas a été approuvé lors de la Réunion ministérielle de la Commission inter-Etats pour le développement durable qui s'est tenue à Ashgabat (Turkménistan) le 18 juin 2005, et la publication du rapport est prévue en 2006.

49. Le PNUE fournit actuellement un appui au Bhoutan, au Cambodge, à la République islamique d'Iran, au Kirghizistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, en vue de l'application des méthodologies d'évaluation intégrée aux évaluations de l'environnement au niveau national. L'établissement des rapports nationaux est déjà achevé pour le Cambodge et le Tadjikistan. Le PNUE fournit aussi le même type d'assistance aux villes de Dhaka (Bangladesh), de Katmandou (Népal) et de Shenzhen (Chine) pour l'application de ces méthodologies au niveau des centres urbains.

3. Europe

50. L'Avenir de l'environnement dans les Carpates (KEO) est un processus lancé en mars 2004 par le PNUE, en vue de l'établissement d'un rapport sur l'évaluation intégrée de l'environnement. Le rapport KEO comportera un examen et une synthèse, au niveau sous-régional, de l'état de l'environnement dans la région des Carpates, et couvrira certaines zones de sept pays (République tchèque, Hongrie, Pologne, Roumanie, Serbie et Monténégro, Slovaquie et Ukraine). Le rapport KEO sera élaboré selon une approche de la base vers le sommet et sur une base participative et consultative, à l'image des autres produits dont il est issu, à savoir les rapports GEO sur l'environnement mondial. Il est prévu qu'avec la fourniture d'éléments d'entrée et d'experts par l'ensemble des sept pays de la région, le rapport KEO sera prêt vers le début de 2007.

51. Le PNUE collabore étroitement avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), tant pour la production du rapport GEO-4 que pour l'élaboration du prochain rapport paneuropéen que l'Agence prépare sur l'état et l'évolution de l'environnement, en prévision de la cinquième session de la Conférence des ministres de l'environnement qui se tiendra vers la fin de 2007. En outre, le PNUE fournit un appui, entre autres activités, pour le recueil de données et la mise au point d'indicateurs destinés aux pays de l'Europe orientale, de la région du Caucase et de l'Asie centrale.

4. Amérique latine et Caraïbes

52. Au cours de la semaine de la Journée mondiale de l'environnement en juin 2005, les Bahamas ont lancé leur tout premier rapport national sur l'état de l'environnement, établi selon la méthodologie du processus GEO. Le rapport GEO pour le Mexique, dont l'établissement s'est achevé aussi en 2005, a fait l'objet d'une large distribution tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Le Mexique a été le premier pays de la région à produire un rapport de type GEO, avec une analyse quantitative des scénarios. Le Honduras et le Venezuela ont entamé leurs évaluations intégrées de l'environnement en 2005. Au niveau sous-régional, le processus GEO pour l'Amérique centrale a été lancé en octobre 2005 au Nicaragua, à l'occasion du Forum des donateurs de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD). Une évaluation axée spécifiquement sur le commerce et l'environnement est en cours dans les pays membres du Mercosur - Marché commun du cône sud.

53. Le projet GEO pour la santé porte sur une évaluation intégrée de l'environnement et de la santé qui se déroule depuis 2004, avec la collaboration de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). La présentation du projet a eu lieu lors d'un atelier technique organisé dans le cadre de la Réunion des ministres de la santé et de l'environnement des Amériques, qui s'est tenue à Mar del Plata (Argentine) en juin 2005. Dans la Déclaration de Mar del Plata adoptée le 5 novembre 2005 à l'issue du quatrième Sommet des Amériques, le PNUE et ses partenaires tels que l'OPS ont été invités à poursuivre les initiatives interinstitutions existantes.

54. La méthodologie du programme GEO pour les villes a été élaborée par le PNUE et certains partenaires régionaux, pour permettre l'évaluation intégrée de l'environnement au niveau des centres urbains. La première phase du projet a été lancée en 2001, avec la participation de sept villes¹⁶. La deuxième phase a commencé en 2003, avec l'inclusion de 20 autres villes de la région.

55. Des ateliers régionaux sont organisés périodiquement pour tenir les partenaires au projet régulièrement informés de l'évolution des méthodologies et des outils, ainsi que pour favoriser le brassage des expériences en matière d'évaluation. Des partenaires venus de 25 villes latino-américaines et caribéennes et des représentants d'autres régions telles que l'Afrique, l'Asie et l'Europe ont pris part aux travaux du troisième atelier, qui s'est tenu peu avant la célébration de la Journée mondiale de l'environnement pour 2005.

56. De solides liens de partenariat ont été noués avec d'autres organismes et organisations s'occupant de questions relatives aux villes, notamment le Centre de recherche pour le développement international, l'Institut international de développement durable, le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement et ONU-Habitat.

¹⁶ Rio de Janeiro (Brésil), Manaus (Brésil), Buenos Aires (Argentine), La Havane (Cuba), Bogota (Colombie), Mexico (Mexique) et Santiago (Chili).

5. Asie occidentale

57. Le PNUE fournit des orientations et un appui technique à Bahreïn, à la République arabe syrienne, au Yémen et aux Emirats arabes unis pour l'élaboration de rapports nationaux et locaux sur l'état de l'environnement. Les éléments fournis comprennent un matériel didactique relatif aux méthodologies et outils d'évaluation intégrée de l'environnement, ainsi que des échantillons de rapports venant d'autres régions du monde, la base de connaissances sur les ressources Internet et l'accès au répertoire d'experts institutionnels et indépendants disponibles aux niveaux régional et mondial, établi par le PNUE. La publication de ces rapports est prévue en 2006.

58. Avec le concours de partenaires en Egypte, au Maroc et en Arabie Saoudite, le PNUE assure la coordination du programme *Arab Millennium Ecosystem Sub-global Assessment*.

IV. Fourniture de services aux gouvernements

A. Données et informations relatives à l'environnement

59. Le portail des données GEO est constamment actualisé et enrichi par le PNUE. Il constitue une source d'ensembles de données éprouvées qui sont utilisées par le PNUE et ses partenaires pour la mise en œuvre des processus du rapport GEO et des autres évaluations intégrées de l'environnement. La base de données accessible en ligne contient plus de 450 variables différentes constituées de statistiques nationales, sous-régionales, régionales et mondiales ou d'ensembles de données géospatiales (sous forme de cartes), couvrant un large éventail de thèmes environnementaux, sociaux et économiques tels que les ressources en eau douce, la population, les forêts, les émissions, le climat, les catastrophes et la santé¹⁷. Ces diverses informations peuvent s'afficher sous forme de cartes, de graphiques et de valeurs brutes, et les données peuvent être téléchargées dans différentes configurations.

60. La préparation des démonstrations régionales du portail des données GEO pour les régions en développement a été entreprise, en liaison étroite avec le portail central des données GEO, qui est abrité par le nœud européen de la Base de données sur les ressources mondiales du PNUE (GRID-Genève). Ce processus facilitera l'accès aux données, pour les besoins des évaluations intégrées de l'environnement et de l'établissement des rapports au sein des régions.

61. Dans le cadre du processus AEO, le Réseau africain d'information sur l'environnement est destiné à développer les capacités nationales pour la gestion de l'information. Des mesures ont été prises pour le renforcer dans 12 pays pilotes, en y intégrant la production des rapports nationaux sur l'évaluation intégrée de l'environnement pour le Burkina Faso, l'Egypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, l'Ouganda, le Sénégal, la Tunisie et la Zambie. Ce type d'appui a été fourni également à d'autres pays tels que l'Afrique du Sud, le Congo, l'Erythrée, le Kenya et le Nigéria, qui ont eux aussi adopté la méthodologie d'évaluation intégrée de l'environnement. La mise en place du Réseau a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'outils harmonisés, aussi bien pour la gestion des données que pour la dissémination de l'information. Le système d'information sur la base de connaissances, disponible sur CD-ROM, répertorie les expériences et les compétences techniques en matière d'évaluation intégrée de l'environnement et d'établissement de rapports au niveau national, de manière à favoriser les échanges d'expériences à l'échelle du continent.

62. En Asie occidentale, le PNUE est l'un des partenaires stratégiques de l'Initiative d'Abu Dhabi sur les données environnementales mondiales (AGEDI), qui appuie les efforts déployés aux niveaux régional et national pour la mise au point et la gestion de l'information relative à l'environnement. Le PNUE a assuré la coordination d'une étude au niveau régional et d'une étude de portée mondiale pour l'AGEDI. L'étude de portée mondiale incluait une base de connaissances sur les systèmes mondiaux de données et d'informations sur l'environnement, et l'utilisation des enseignements tirés du processus pour établir des systèmes d'informations environnementales et un document sur le cadre conceptuel, pour le compte de l'AGEDI. Un processus est en cours en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale PNUE-AGEDI pour l'information environnementale.

63. Une base de connaissances sur l'environnement destinée aux 12 pays de la région d'Asie occidentale a été mise au point et enregistrée sur une série de 12 disques compacts, contenant des documents et des informations à l'usage des principaux organismes environnementaux et d'autres institutions partenaires de la région. Des directives sont également disponibles en ce qui concerne l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs environnementaux de base relatifs à l'Asie occidentale.

¹⁷ Disponible sur le site <http://geodata.grid.unep.ch/>.

B. Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre

64. Le PNUE soutient activement le processus du Groupe sur les Observations de la Terre et la mise en œuvre du plan décennal pour le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), adopté lors du troisième Sommet sur l'observation de la Terre qui s'est tenu en février 2005 à Bruxelles. Ce plan s'articule autour de neuf points d'importance sociale, qui sont :

- a) La réduction des pertes en vies humaines et des dégâts matériels dus aux catastrophes naturelles ou d'origine anthropique;
- b) La compréhension des facteurs environnementaux ayant une incidence sur la santé et le bien-être;
- c) L'amélioration de la gestion des ressources énergétiques;
- d) La compréhension, l'évaluation et la prévision des changements climatiques, et l'adoption de mesures d'atténuation et d'adaptation;
- e) L'amélioration de la gestion des ressources en eau grâce à une compréhension améliorée de leurs caractéristiques;
- f) L'amélioration de l'information, des prévisions et de l'alerte météorologiques;
- g) L'amélioration de la protection et de la gestion des écosystèmes terrestres, côtiers et marins;
- h) L'appui à l'agriculture durable et la lutte contre la désertification;
- i) La compréhension, la surveillance et la conservation de la diversité biologique.

65. Après sa mise en place définitive, le réseau GEOSS contribuera dans une large mesure à maintenir l'état de l'environnement sous étude, ainsi qu'à assurer l'identification en temps opportun des problèmes environnementaux d'importance internationale qui se font jour. Il importe que les gouvernements du monde entier soient en mesure de tirer un avantage optimal des bases de données et d'autres types de services dès que ceux-ci seront rendus disponibles à travers le GEOSS. Pour s'assurer les moyens d'apporter une assistance aux gouvernements à cet égard, le PNUE participe déjà aux travaux de plusieurs groupes de travail du Réseau (notamment ceux qui sont chargés de la science et de la technologie, de l'interface avec les usagers, ainsi que du renforcement des capacités et des activités de diffusion). Il a en outre lancé un processus pour établir une liaison entre l'initiative GEOSS et les activités relatives à l'alerte rapide et à la gestion des données et informations dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

66. Les ensembles de données mondiales Landsat librement accessibles qui sont fournis au PNUE par la NASA comportent plus de 17 000 images des années 1970, 1990 et 2000. Ils constituent une précieuse source d'informations pouvant être utilisés pour l'analyse des changements environnementaux et l'alerte rapide en cas de dangers écologiques imminents. Ces données ont été offertes à 115 pays, dont 72 ont déjà accepté l'offre à ce jour. Au 30 octobre 2005, 61 pays avaient reçu ces données Landsat. Parallèlement à la distribution des données, des stages de soutien technologique sont organisés sur l'interprétation et l'utilisation des données satellitaires et la gestion des informations connexes.

67. Pour faciliter la mise en œuvre des objectifs du Plan stratégique de Bali, notamment en ce qui concerne l'appui technologique, les gouvernements qui n'ont pas encore répondu à l'offre et qui ont néanmoins bénéficié d'une formation à l'utilisation des ensembles de données pourraient aussi prendre des dispositions pour que les images satellitaires et les informations connexes soient utilisées dans leurs rapports nationaux sur l'état de l'environnement

C. Environnement et prévention des conflits

68. Le PNUE a lancé son initiative sur l'environnement et la prévention des conflits en décembre 2003. Depuis lors, il y a eu la création d'un groupe d'experts qui a tenu sa première réunion en mars 2005. Des travaux ont été entrepris sur une évaluation régionale concernant l'environnement et la prévention des conflits en Amérique latine et aux Caraïbes, et des activités analogues sont prévues en Asie et Pacifique et en Afrique. Les rapports établis sur ces évaluations seront soumis à titre de documents d'information au Conseil d'administration, à sa vingt-quatrième session en 2007.

D. Fourniture de directives, de manuels et de services de formation

69. Le renforcement des capacités est un volet essentiel des activités du PNUE dans les domaines de l'évaluation, de l'analyse des tendances et de l'établissement de rapports en ce qui concerne l'environnement. Une récente évaluation des besoins, menée parallèlement à la consultation sur la proposition relative au système de Veille écologique, a clairement révélé l'existence d'une demande permanente, à tous les niveaux, de ce type de connaissances et de compétences techniques. Outre les processus de renforcement des capacités selon une approche pratique tels que le programme de bourses de recherche mentionné à propos du rapport GEO-4, le PNUE s'attelle, dans le domaine de l'évaluation intégrée de l'environnement, à l'élaboration de manuels, de directives et d'outils d'analyse de données, ainsi qu'au transfert de connaissances et de compétences techniques par le biais d'une formation ciblée. De telles activités relèvent du mandat du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, et seront intégrées au processus de mise en œuvre de ce plan. De plus amples détails sont fournis sur cette question dans le document UNEP/GCSS.IX/3/Add.1.

70. La synergie est assurée, entre les processus mondiaux et régionaux d'élaboration de directives et d'autres outils, par l'intermédiaire d'une équipe de travail sur le renforcement des capacités pour l'initiative GEO, regroupant le PNUE, certains centres collaborateurs du processus GEO et des spécialistes du domaine du renforcement des capacités.

71. L'élaboration d'un nouveau manuel didactique sur l'évaluation intégrée de l'environnement et l'établissement de rapports sera bientôt achevée. Cet ouvrage servira de base pour une bonne partie des futures activités de renforcement des capacités au niveau national. Il comporte une section sur les principes directeurs relatifs à la parité hommes-femmes et, en complément, un guide de l'instructeur. Sa conception sous forme de modules peut se prêter à des adaptations régionales en vue d'accroître sa pertinence auprès des divers groupes d'utilisateurs. Dans l'intervalle, les réseaux de partenaires à la formation se mettent en place au sein des régions. L'Afrique, par exemple, a un réseau de partenaires qualifiés tirés de ses six sous-régions.

72. Les efforts visant à renforcer les capacités s'orientent aussi progressivement vers des domaines spécialisés. A titre d'exemple, le WCMC du PNUE a assuré la coordination d'un projet relatif aux indicateurs de biodiversité, qui a permis de mettre au point des indicateurs opérationnels pour l'évaluation de la diversité biologique à l'échelon national, en vue d'appuyer les processus de planification et de prise de décision dans les quatre pays participants, à savoir l'Equateur, le Kenya, les Philippines et l'Ukraine. Le projet comporte un volet sur la dissémination des approches mises au point, afin d'appuyer la production d'indicateurs de biodiversité par d'autres pays et à l'échelle mondiale, dans le cadre du processus de la Convention sur la diversité biologique. Le WCMC a également produit des directives spécialisées, pour l'évaluation et la surveillance continue de la biodiversité dans les zones protégées.

V. Conclusions et implications éventuelles des principaux résultats d'évaluation pour les gouvernements

73. Les rapports d'évaluation finalisés pendant la période écoulée entre la vingt-troisième session ordinaire et la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration représentent ensemble de grands investissements financiers consentis par la communauté internationale, et traduisent l'importance des contributions en nature fournies par les gouvernements et des milliers d'experts du monde entier. Ces rapports comportent un ensemble de résultats d'évaluation exceptionnellement denses et importants, qui pourraient avoir des implications pour les gouvernements et pour les activités programmatiques du PNUE. En conséquence, le Directeur exécutif prendra ces résultats en considération dans la mise en œuvre du programme de travail de l'exercice biennal 2006-2007 et dans la préparation du projet de programme de travail pour la période 2008-2009. Les gouvernements pourraient aussi examiner les principaux résultats présentés ci-dessous, afin de définir des modalités appropriées pour y donner suite individuellement ou collectivement, à travers les mécanismes internationaux appropriés, y compris leur examen par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa vingt-quatrième session en 2006. Il s'agit des résultats suivants :

a) Le fait que la pollution intérieure des locaux due à l'utilisation des combustibles solides puisse causer 0,8 à 2,4 millions de décès prématurés par an, selon les indications fournies dans l'Annuaire 2006 de la série L'Avenir de l'environnement mondial, et la prise de conscience du fait que le transport à longue distance de la pollution atmosphérique de source énergétique entraîne l'acidification dans certaines régions du monde en raison de l'augmentation des émissions de dioxyde de soufre; des

atteintes aux écosystèmes à cause des émissions accrues d'azote; des dépôts de contaminants tels que le mercure et les polluants organiques persistants; et des impacts négatifs sur la santé liés au transport de l'ozone troposphérique. Les gouvernements pourraient individuellement ou collectivement, notamment à travers les forums ministériels régionaux sur l'environnement, envisager les mesures suivantes :

- i) Réduire la pollution intérieure des locaux et la pollution de l'air ambiant, notamment par l'adoption et l'application de normes de qualité de l'air aux niveaux national et régional, dans la mesure où l'investissement dans un tel domaine donne des résultats très souvent supérieurs au coût des dommages causés par la pollution, avec en outre de multiples avantages tels la diminution des risques pour la santé et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- ii) Appliquer, notamment par le biais la coopération internationale, de divers outils économiques ou de politiques adaptées, des mesures visant à promouvoir l'utilisation de technologies existantes capables d'accroître l'accès à l'énergie tout en réduisant les effets de la pollution de l'air, y compris l'usage de technologies énergétiques moins polluantes par les ménages pauvres;
- iii) Assurer une surveillance régulière de la qualité de l'air, notamment pour déceler la présence de substances nocives telles que les fines particules qui ne sont pas mesurées de façon régulière dans certaines régions du monde;
- iv) Associer les groupes touchés et les diverses catégories d'utilisateurs aux programmes de lutte contre la pollution intérieure des locaux et la pollution de l'air ambiant, notamment en encourageant les entreprises locales à promouvoir les nouvelles technologies de lutte contre la pollution à l'intérieur des bâtiments;
- v) Assurer l'application à titre prioritaire de mesures hautement efficaces pour la réduction des polluants atmosphériques et de leurs effets négatifs, telles que l'utilisation de carburants sans plomb dans les pays où cette pratique n'est pas encore courante;

b) Les questions émergentes abordées dans l'*Annuaire 2006 de l'Avenir de l'environnement mondial*, qui ont trait aux impacts environnementaux de la pratique de la mariculture et aux effets globaux du réchauffement de la planète sur la production alimentaire. Les gouvernements pourraient individuellement ou collectivement, à travers les instances internationales compétentes, envisager les mesures suivantes :

- i) Diffuser des informations pertinentes auprès des décideurs et des praticiens, et promouvoir le recours aux systèmes de mariculture intégrés et adaptables, qui contribuent à réduire les déchets, à protéger les services fournis par les écosystèmes, à lutter efficacement contre les polluants et à utiliser les espèces les mieux adaptées au niveau régional;
- ii) Prendre note des nouvelles données scientifiques sur les liens entre les changements climatiques et la production alimentaire. Il y aurait lieu d'encourager la prise en compte de ces nouvelles données dans le cadre de l'Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles en faveur du développement, et de la quatrième évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;

c) Les données sur les changements climatiques fournies dans l'atlas *Une planète, une multitude d'individus* et la nécessité de renforcer le mécanisme international de maintien de ces changements à l'étude, pour être en mesure de les atténuer ou de s'y adapter efficacement et adéquatement à tous les niveaux. Le système de Veille écologique envisagé et le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre se renforcent mutuellement, et pourraient répondre à cette nécessité; les gouvernements, la communauté scientifique et les partenaires pourraient être invités à jouer un rôle actif dans le développement progressif des deux systèmes;

d) Le fait que 60 % des services d'écosystème examinés dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire soient dégradés et exploités à un rythme insoutenable, y compris les effets de l'aquaculture en eaux douces et des méthodes traditionnelles de capture, de la purification de l'air et de l'eau, de la régulation du climat aux niveaux régional et local, des catastrophes naturelles et des nuisibles. La dégradation des services assurés par les écosystèmes pourrait s'accroître considérablement durant la première moitié du siècle, et constituer un obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international. Les gouvernements pourraient individuellement ou collectivement, notamment à

travers les accords multilatéraux sur l'environnement touchant à la biodiversité, envisager les mesures suivantes :

- i) Examiner les changements à apporter aux cadres institutionnels et aux systèmes de gouvernance en vue d'une gestion plus efficace des écosystèmes, notamment :
 1. La poursuite de l'intégration des objectifs de gestion des écosystèmes dans les autres secteurs et cadres élargis de planification du développement;
 2. Le renforcement de la coordination entre les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres institutions économiques et sociales internationales;
 3. Renforcement de la transparence et de la responsabilité dans les processus de prise de décisions relatives à la gestion des écosystèmes, avec une implication accrue des parties intéressées;
 - ii) Recourir davantage aux instruments économiques et aux mécanismes du marché pour la régulation de la gestion des écosystèmes et des services qu'ils fournissent. Bon nombre de services écosystémiques tels que la régulation des crues et la réduction de l'érosion des sols ne peuvent faire l'objet d'échanges commerciaux. Les mécanismes envisageables comprennent les systèmes dits de « quotas d'émissions échangeables », qui sont déjà pratiqués pour certains polluants, les paiements pour services d'écosystème effectués par des « acheteurs » soucieux de faire préserver ces services, à des « vendeurs » dont l'action pourrait assurer une telle préservation, ainsi que l'instauration de taxes ou de redevances en compensation de l'ensemble des impacts et retombées d'activités spécifiques;
 - iii) Susciter des ajustements sociaux ou comportementaux, en vue de réduire la consommation des services d'écosystème dégradés et d'en assurer une utilisation durable grâce à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation, et par le biais du développement des capacités de groupes tels que les femmes, les populations autochtones et les jeunes qui sont fort probablement tributaires des services écosystémiques, ou victimes des conséquences de leur altération;
 - iv) Encourager le développement et la diffusion de technologies propres à accroître l'usage efficace des ressources ou à réduire les effets de facteurs tels que les changements climatiques et les charges en éléments nutritifs;
 - v) Favoriser les activités de recherche et de surveillance pour la mise au point d'indicateurs dans le cadre de la cible relative à la biodiversité, fixée pour 2010 dans la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les évaluations intégrées périodiques et complémentaires à toutes les échelles, mais en accordant une attention particulière au besoin d'informations aux niveaux national et infranational;
 - vi) Prendre acte de l'accent mis sur l'importance des services écosystémiques pour le bien-être, dans le cadre du rapport GEO-4 et de l'Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles en faveur du développement, dont la publication est prévue en 2007. Les gouvernements et les parties intéressées pourraient être invités à prendre une part active à l'examen par les pairs et aux consultations au titre des deux évaluations en 2006, ainsi qu'à fournir des contributions financières et en nature à ces processus;
- e) L'évaluation entreprise dans le cadre du projet GIWA dans 66 sous-régions couvrant des bassins fluviaux internationaux et les mers adjacentes ont confirmé les préoccupations très répandues au sujet de l'impact des activités anthropiques qui affaiblissent l'aptitude des écosystèmes aquatiques à fournir certains services essentiels. Le problème de la pollution transfrontalière constitue une priorité absolue dans 20 des sous-régions, le lessivage des terres cultivées et les rejets d'effluents urbains et industriels sont les sources de pollution les plus courantes, alors qu'un rang de priorité élevé est accordé à la question de l'exploitation des ressources dulcicoles et biologiques à un rythme insoutenable. Les gouvernements pourraient individuellement ou collectivement, notamment à travers les accords pertinents relatifs aux eaux internationales et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, envisager les mesures suivantes :
- i) Examiner les principaux résultats contenus dans les rapports régionaux du projet GIWA et maintenir les réseaux régionaux GIWA existants, afin de mieux surveiller et freiner la détérioration des milieux aquatiques et de leurs ressources, notamment en vue de la réalisation de la cible de l'Objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable;

- ii) Promouvoir la recherche, la surveillance, l'utilisation d'indicateurs et les évaluations intégrées périodiques et complémentaires des eaux internationales à toutes les échelles, mais en accordant une attention particulière au besoin d'informations aux niveaux régional, national et local, et intégrer les questions concernant les écosystèmes aquatiques dans les politiques et plans d'action sectoriels. Il importe en particulier de poursuivre le développement de l'Evaluation marine mondiale, conformément à la résolution 60/30 de l'Assemblée générale. Les donateurs et les institutions financières, notamment le FEM, pourraient être invités à apporter leur appui à ces activités.
-